



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 4 juin 2024, la résolution n° C-2024-0614 autorisant un projet particulier impliquant le terrain situé aux 1405 / 1407 de la 6^e Rue afin d'autoriser l'usage H3 (habitation trifamiliale).

Cette résolution est maintenant en vigueur et actuellement déposée dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 24 juillet 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière